



LACS ITALIENS

Ecrin de villas & jardins

Du 8 au 14 avril 2027



CE VOYAGE INVITE À DÉCOUVRIR, D'OUEST EN EST, CINQ LACS DU NORD DE L'ITALIE AUX PARTICULARITÉS BIEN DISTINCTES

Enchâssés dans les replis des Alpes, les lacs du nord de l'Italie sont réputés pour la douceur de leur climat, la diversité de leurs paysages et la beauté de leurs jardins.

Le **lac de Garde**, le plus vaste, séduit par ses eaux limpides, ses villages pittoresques et ses sources thermales. Le **lac Majeur**, partagé entre l'Italie et la Suisse, est célèbre pour ses îles Borromées et leurs superbes jardins. Le **lac de Côme**, réputé pour ses paysages enchanteurs et ses somptueuses villas, attire depuis toujours artistes et voyageurs en quête de raffinement. Plus discret, le **lac d'Iseo** charme par son authenticité et sa perle, Monte Isola, la plus grande île lacustre d'Europe. Le **lac d'Orta**, enfin, est un véritable havre de paix avec son atmosphère romantique et l'île de San Giulio.

Cette destination, mêlant patrimoine, gastronomie, botanique et paysages enchanteurs, constitue une véritable évasion, telle celle que recherchaient les voyageurs européens du XIXe siècle lors de leur « Grand Tour ».

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

Des navigations en bateau privé sur les lacs

VISITES

Un itinéraire varié avec la découverte des musts des cinq lacs, la visite des plus beaux jardins et la découverte de la vieille ville de Bergame

SAISON

En avril, les jardins connaissent une floraison spectaculaire particulièrement des camélias, azalées et rhododendrons

LOGEMENT

Le logement dans trois hôtels 4 situés en bordure des lacs Majeur, de Côme et de Garde*

ACCOMPAGNEMENT

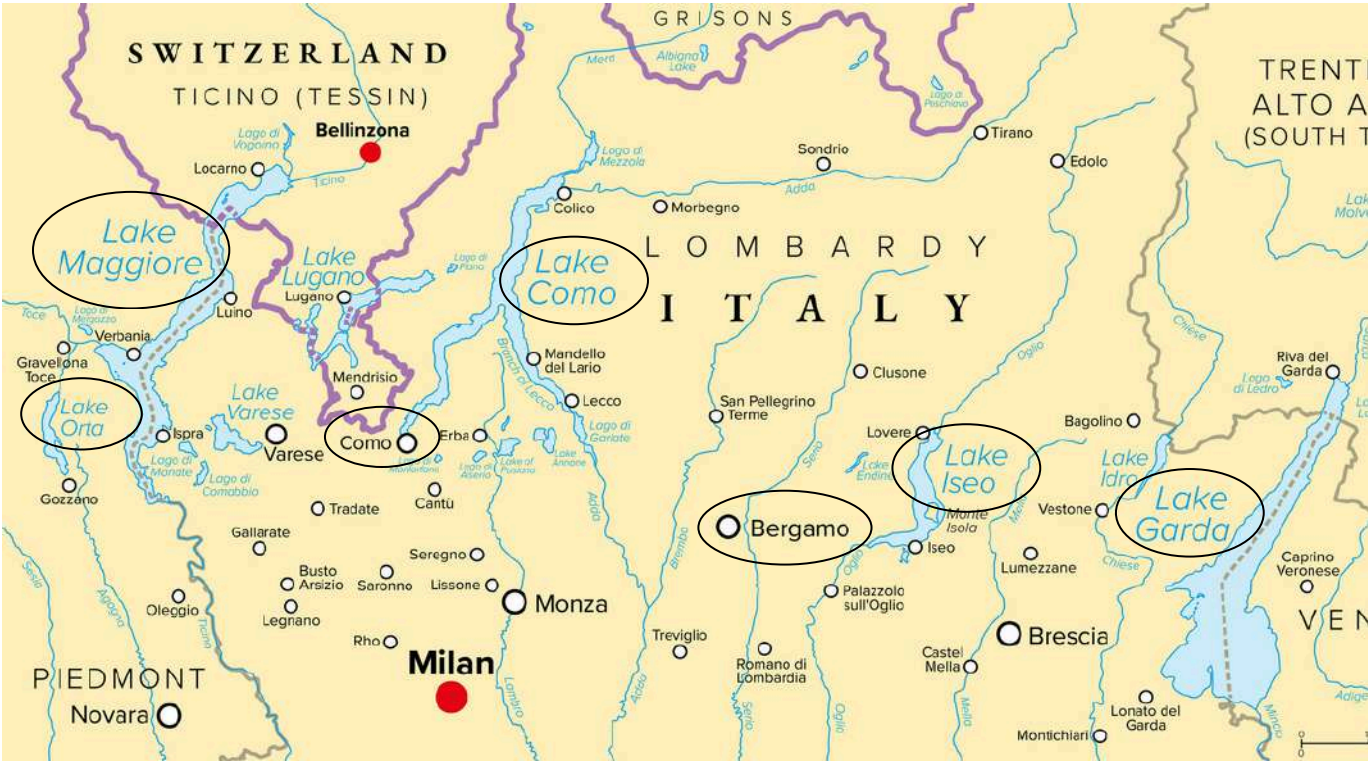
L'accompagnement professionnel de Preference de Bruxelles à Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-200 €) pour toute inscription avant le 30/09 soit : 3.845 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

JEUDI 8 AVRIL

BRUXELLES ✈ MILAN – LAC D'ORTA – BAVENO (LAC MAJEUR)

Le matin, envol depuis Bruxelles pour Milan Linate avec la compagnie ITA Airways.

Transfert en bus vers le **lac d'Orta** (environ 1h30 de trajet).

*Le plus petit des cinq lacs alpins du nord de l'Italie, dominé par le Mont Rose, le **lac d'Orta** est un joyau entouré de collines boisées dont Dante vantait déjà la beauté. En son centre s'avance la péninsule d'Orta, face à laquelle flotte l'île San Giulio, telle un mirage.*

Déjeuner dans un restaurant au bord du lac à **Pettenasco**.

L'après-midi, excursion en bateau privé avec votre guide local sur le lac d'Orta.

Visite **d'Orta San Giulio** et de l'île **San Giulio**.

***Orta San Giulio** est une petite ville médiévale qui se dresse au pied du Sacro Monte dédié à saint François d'Assise. Sur la place centrale, le Palazzo della Comunità est orné des blasons des comtes-évêques de Novare, qui assurèrent le gouvernement de la petite république pendant près de dix siècles. Promenade dans la cité aux rues étroites pour découvrir les maisons baroques aux balcons en fer forgé et les palais.*

*À quelques encablures, l'île **San Giulio** est une oasis de calme avec son séminaire, quelques demeures seigneuriales et un palais épiscopal. Une venelle unique, le chemin du Silence, en fait le tour. Visite de la basilique San Giulio, joyau de l'art roman piémontais, ornée de fresques des XVe et XVIe siècles.*

Retour en bateau vers Pettenasco.

Transfert vers **Baveno**, sur le lac Majeur (environ 45 min de trajet).

Installation, dîner et nuit au **Grand Hotel Dino 4*** (2 nuits).





VENDREDI 9 AVRIL

BAVENO (LAC MAJEUR) – ILES BORROMEES – BAVENO

Transfert privé en bateau depuis l'embarcadere de Baveno jusqu'au **îles Borromées**, petit archipel de trois îles très proches : Isola Bella, Isola dei Pescatori et Isola Madre.

Le lac Majeur, qui s'étire sur 65 km du nord au sud, est le second des lacs alpins par sa superficie et le plus majestueux. Enchâssé dans les montagnes restées en grande partie sauvages, il se trouve au carrefour du Piémont, de la Lombardie et du canton suisse du Tessin.

Les îles Borromées, comme la majorité des terres de la rive orientale du lac appartiennent à la puissante famille lombarde des Borromées dont est issu l'archevêque Charles Borromée, pilier de la Contre-Réforme à Milan.

Visite d'**Isola Bella**, de son palais et de ses célèbres jardins en terrasses à l'italienne, commencés en 1632.

Isola Bella est presque entièrement occupée par le grandiose Palazzo Borromeo, édifié en style baroque au XVIIe siècle sous Charles III Borromée. Le palais dévoile des salles somptueuses, tandis que ses jardins en terrasses, échelonnés sur 37 mètres et répartis sur 10 niveaux, réunissent une grande variété de plantes rares.

Après la visite, transfert en bateau privé vers **Isola dei Pescatori** et déjeuner dans un restaurant de l'île.

Ensuite, promenade à travers les ruelles pittoresques de cette petite île de pêcheurs.

Presqu'entièrement occupée par un village historique aux ruelles étroites et sinueuses, Isola dei Pescatori est la plus peuplée de l'archipel et conserve le charme authentique d'un ancien hameau de pêcheurs.

La dernière escale de la journée vous mène à **Isola Madre**, la plus grande des îles Borromées.

Isola Madre est la plus grande et la moins peuplée des trois îles où la nature règne en maître dans le vaste parc aménagé autour du palais des Borromées. Le parc à l'anglaise est un véritable jardin botanique où vivent des oiseaux exotiques. Visite de l'intérieur du palais où l'on découvre notamment une collection de poupées et de théâtres de marionnettes.

Retour en bateau vers **Baveno**.

Dîner et nuit au Grand Hotel Dino 4*.

SAMEDI 10 AVRIL

BAVENO – SANTA CATERINA DEL SASSO – CÔME – VARENNA

Le matin, départ en bateau privé vers la rive orientale du lac Majeur pour visiter l'**ermitage de Santa Caterina del Sasso**, un joyau caché, suspendu entre ciel et eau, en surplomb du lac.

Perché sur une falaise escarpée, ce monastère du XIIe siècle, construit directement sur la roche, témoigne de l'ingéniosité et de la persévérance des moines. Visite du couvent, orné de fresques, et de l'église dédiée à sainte Catherine d'Alexandrie. Accès en ascenseur depuis le ponton.

Continuation en bus vers **Côme** (environ 1h30 de trajet), situé sur la rive méridionale du lac.

Déjeuner libre à Côme.

L'après-midi, visite à pied du **centre historique de Côme**, dont la richesse s'est notamment développée grâce à la manufacture de la soie, qui y prospéra dès le XVIe siècle.

Sur la place centrale s'élèvent le Broletto, ou palais de la Commune, remarquable édifice du XIIIe siècle orné de bandes de marbre coloré, ainsi que la cathédrale, chef-d'œuvre de la Renaissance lombarde.

*Commencée en 1396 dans le style gothique, la **cathédrale** fut achevée en 1744 avec l'ajout de la coupole octogonale conçue par Filippo Juvarra. Sa façade Renaissance, ornée de sculptures raffinées réalisées par les frères Rodari, contraste avec l'intérieur, qui abrite notamment de remarquables tapisseries et fresques.*

*Non loin, l'**église San Fedele** est un bel exemple de l'art roman lombard.*

Ensuite, transfert en car vers **Varenna**, charmant village de pêcheurs niché sur la rive orientale du lac de Côme (environ 1h10 de trajet).

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel **Royal Victoria 4*** (2 nuits).





DIMANCHE 11 AVRIL

VARENNA – LAC DE CÔME – VARENNA

Départ de l'hôtel en bateau public pour rejoindre la **Villa Carlotta** à **Tremezzo**.

Visite de la villa et des jardins.

Pourvue d'un escalier monumental descendant jusqu'au lac, cette somptueuse villa de style néoclassique, construite en 1690, porte le nom de sa plus célèbre occupante, Charlotte de Prusse, dont l'époux, le duc de Saxe-Meiningen, était passionné de botanique. Ses vastes salons abritent de nombreuses peintures et sculptures des XVIIIe et XIXe siècles, dont le célèbre Palamède d'Antonio Canova. Le vaste parc luxuriant offre quant à lui une grande diversité d'ambiances, du jardin à l'italienne, aménagé en terrasses, au théâtre de verdure.

On rejoindra ensuite **Bellagio** en bateau public.

Avec ses hauts sommets enneigés plongeant dans des eaux d'un bleu profond, ses bourgs médiévaux et son microclimat privilégié, le lac de Côme est un lieu de villégiature prisé de l'aristocratie depuis l'époque romaine. Considéré comme l'un des vingt plus beaux lacs du monde, ce haut lieu de la Dolce Vita aligne le long de ses rives de somptueuses villas aux jardins exotiques, des palaces élégants et de pittoresques villages de pêcheurs. C'est à l'intersection de ses trois bras, à Bellagio, que le lac offre certains de ses plus beaux panoramas.

***Bellagio** étage ses maisons aux façades colorées et ses demeures aristocratiques sur un promontoire qui s'avance dans le lac. Au sommet d'un escalier, la basilique Saint-Jacques figure parmi les premières églises romanes édifiées par les maîtres comasques à la fin du XIe siècle.*

Déjeuner libre à Bellagio.

L'après-midi, visite des jardins de la **Villa Melzi** et de ses jardins.

*Construite au début du XIXe siècle dans un style néoclassique, la **Villa Melzi** offre un cadre raffiné et paisible, emblématique du charme de Bellagio. Aménagés en bordure du lac, les jardins offrent une succession de pavillons, de statues et de compositions thématiques agrémentées d'espèces végétales rares.*

Ensuite, embarquement pour une **croisière d'une heure** à bord d'un bateau privé au départ de Bellagio. Vous y découvrirez les joyaux du lac, notamment la **Villa del Balbianello**.

Débarquement à **Varenna** et retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel **Royal Victoria 4***.

LUNDI 12 AVRIL

VARENNA – BERGAME – LAC D'ISEO – DESENZANO DEL GARDA

Départ matinal et route en car vers **Bergame** (environ 1h30 de trajet).

Accessible en funiculaire, la **Città Alta de Bergame**, perchée sur une colline et ceinte de remparts vénitiens, constitue un véritable trésor architectural. Autour de la **Piazza Vecchia** et de la **Piazza Duomo** se concentrent quelques-uns des plus beaux témoignages de la Renaissance lombarde.

Découverte de la ville sous forme de promenade à pied.

*L'église **Santa Maria Maggiore**, dont la construction débuta en 1137, arbore une splendide façade de marbres polychromes de style romano-gothique et possède de remarquables stalles marquetées, réalisées au XVI^e siècle d'après les dessins de Lorenzo Lotto.*

*À côté, la **chapelle Colleoni** fut commanditée au milieu du XVe siècle par le célèbre condottiere Bartolomeo Colleoni pour abriter son mausolée ainsi que celui de sa fille Medea. L'édifice, inspiré des dessins de Filarete, surprend par la richesse toute païenne de son décor de marbres colorés.*

*Sur la **Piazza Vecchia**, ancien cœur politique de la cité, on admire également le **Palazzo della Ragione**, ou Broletto, ancien siège du pouvoir communal, ainsi que le **Battistero**.*

Déjeuner libre.

L'après-midi, route vers **Sulzano**, sur les rives du **lac d'Iseo** (environ 45 min de trajet).

*Le petit **lac d'Iseo**, lové dans l'auge glaciaire du Val Camonica, entouré de montagnes et bordé de rives verdoyantes, possède toute la quiétude d'un lac encore préservé du tourisme de masse. En 2016, l'artiste Christo y réalisa sa dernière installation éphémère, **The Floating Piers** (« Les Jetées flottantes »), constituée de plateformes flottantes recouvertes d'un tissu orange, qui formaient une promenade entre le village de Sulzano, l'île de Monte Isola et l'îlot de San Paolo.*

Embarquement pour une croisière à bord d'un bateau privé autour des trois îles du lac : **Monte Isola**, **San Paolo** et **Loreto**.

De retour à Sulzano, transfert en bus vers Desenzano del Garda, cité thermale située sur la rive méridionale du lac de Garde (environ 50 min de trajet).

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Acquaviva del Garda 4*** (2 nuits).





MARDI 13 AVRIL

LAC DE GARDE

La journée est consacrée à la découverte du **lac de Garde**.

Le plus grand lac d'Italie s'étend des contreforts des Dolomites jusqu'aux abords de la plaine du Pô. Ses reliefs impressionnants ont été façonnés par les glaciers il y a plus de 10 000 ans. Dans l'Antiquité, il était connu sous le nom de Benaco, qui signifie « bénéfique », en raison de ses nombreuses sources thermales et de la douceur de son climat. Ses collines méridionales, plantées de vignes, d'oliviers et de citronniers, composent un paysage aux accents méditerranéens qui a séduit le poète Catulle, Winston Churchill ou encore Thomas Mann. Au nord, le lac s'enfonce dans les vallées alpines, prenant l'allure d'un immense fjord.

Le matin, transfert en car vers **Gardone Riviera** (environ 50 min de trajet).

Visite du **jardin botanique de la Fondation André Heller**.

*Créé au début du XXe siècle, le **jardin botanique de la Fondation André Heller** est un lieu unique où l'art, la nature et la spiritualité se mêlent harmonieusement. Il abrite plus de 3 000 espèces végétales provenant du monde entier, des plantes tropicales d'Asie et d'Amérique latine aux cactus africains, en passant par la flore alpine. Le parcours serpente entre sentiers ombragés, ruisseaux et bassins, ponctués de sculptures contemporaines et d'œuvres d'artistes tels qu'Auguste Rodin, Roy Lichtenstein ou Keith Haring.*

Ensuite, court transfert en cars vers le port.

Embarquement à bord d'un bateau privé pour une croisière panoramique à la découverte des rives du **lac de Garde**. Depuis le lac, profitez de magnifiques points de vue sur **Gardone**, l'**Isola del Garda**, **Punta San Vigilio**, la **Villa Canossa**, ainsi que sur les villages de **Garda** et de **Bardolino**, entourés de vignobles en terrasses.

Débarquement à **Lazise** pour le déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, continuation de la navigation vers le sud du lac, avec de magnifiques vues sur la péninsule de **Sirmione** et les ruines romantiques des **Grottes de Catulle**.

Débarquement au port de Desenzano et court transfert en car vers l'hôtel.

Temps libre pour profiter vous détendre ou profiter du spa (sur réservation uniquement).

Dîner d'adieu et nuit à l'hôtel Acquaviva del Garda 4*.

MERCREDI 14 AVRIL

DESENZANO DEL GARDA – SIRMIONE – MILAN ✈️ BRUXELLES

Le matin, check-out et court transfert car vers **Sirmione**, cité pittoresque établie sur un promontoire qui s'avance dans le lac de Garde.

À l'extrémité de la péninsule se trouvent les vestiges d'une vaste villa romaine, connue sous le nom de *Grotte di Catullo*, ou « **Grottes de Catulle** ».

Visite des vestiges archéologiques de la villa.

*Les **Grottes de Catulle** sont les vestiges d'une vaste villa romaine édifiée entre le 1er siècle av. J.-C. et le 1er siècle apr. J.-C., dominant l'extrémité de la péninsule de Sirmione. Entourées d'oliviers et offrant de magnifiques panoramas sur le lac de Garde, ces ruines comptent parmi les plus importants témoignages de l'époque romaine en Italie du Nord.*

Ensuite, visite guidée du centre historique et des extérieurs du **château Scaligero**, l'un des châteaux médiévaux les mieux conservés d'Italie. Avec ses tours crénelées et son pont-levis, il constitue l'une des portes d'entrée pittoresques du cœur historique de Sirmione.

Port de pêche et station thermale réputée depuis l'Antiquité, Sirmione était défendue par la forteresse des Scaliger, seigneurs de Vérone, qui la firent édifier au XIIIe siècle. Visite extérieure du donjon et des remparts.

Déjeuner libre à Sirmione.

Transfert vers l'aéroport de Milan Linate (environ 1h30 de trajet) et formalités d'enregistrement.

Vol direct avec la compagnie ITA Airways pour Bruxelles en fin d'après-midi.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



HEBERGEMENTS

GRAND HOTEL DINO 4* - BAVENO

NOMBRE DE NUITEES : 2

Très bien situé en bordure du lac Majeur, dans l'agréable village de Baveno, cet établissement de la fin du XIXe siècle allie confort et élégance à l'italienne. Il dispose de deux piscines extérieures dans un grand jardin, ainsi que d'un centre de bien-être avec piscine chauffée. Vous logerez dans une chambre standard avec vue sur le lac ou la piscine.



HOTEL ROYAL VICTORIA 4*- VARENNA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Installé au bord du lac dans un élégant bâtiment du XIXe siècle, l'Hotel Royal Victoria séduit par son cadre raffiné et ses jardins luxuriants, au cœur du charmant village de Varenna. Vous logerez dans une chambre Vue Village qui offre un cadre lumineux, avec vue sur les ruelles pittoresques et les toits colorés de Varenna. L'établissement dispose d'un ponton privé sur le lac de Côme.



HOTEL ACQUAVIVA 4* - DESENZANO DEL GARDA

NOMBRE DE NUITEES : 2

Doté d'un beau jardin, cet établissement moderne en bordure du lac de Garde offre tout le confort de chambres spacieuses et calmes. Vous logerez dans une chambre Panorama avec vue sur le lac. Pour la détente après les visites, il propose une belle terrasse sur le toit, une piscine extérieure et un spa accessible gratuitement.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession de leur carte d'identité. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les visites des centres historiques et des jardins se font à pied (petites distances). Pour le bon déroulement du voyage, nous demandons aux participants d'avoir une bonne mobilité.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des conseils du guide, de la météo et des conditions de navigation sur les lacs.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/09	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.845 €
☐ A PARTIR DU 01/10	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	4.045 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	995 €	

CE PRIX COMPREND

-  Les vols directs internationaux avec la compagnie aérienne ITA Airways en classe économique
-  Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 80,49 €)
-  Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires (2 hébergements avec vue sur le lac et 1 hébergement avec vue sur le village)
-  Les transports en autocar et en bateau tels que décrits dans le programme
-  Les taxes de séjour
-  Le service de bagagistes dans les hôtels
-  Les repas mentionnés avec boissons (eau, vin + café à midi)
-  Les visites et entrées des sites et monuments mentionnées au programme
-  Les services de guides locaux parlant français pour toutes les visites incluses
-  Les audioguides
-  L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par Preference
-  La prime du Fonds de Garantie
-  La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les quatre déjeuners libres
-  Les assurances
-  Les droits de photos et de vidéo sur les sites
-  Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 31/07/2026



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LACS ITALIENS : ÉCRIN DE VILLAS & JARDINS

DU 8 AU 14 AVRIL 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/09 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.845 €

☐ A PARTIR DU 01/10 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 4.045 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 995 €

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

LACS ITALIENS : ÉCRIN DE VILLAS & JARDINS

DU 8 AU 14 AVRIL 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE.
TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **8 mars 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Lacs Italiens - D.4099

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.